



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2019

Présents : L-H JOLLY, JP ROUCAYROL, D. BALSAM, F. DEQUATRE, Ph. BONNEVAL, C. GARNY, C. MARECHAL,

Absents excusés (pouvoir) : Pouvoir de F. CHESNE à JP ROUCAYROL  
Pouvoir de D. AMISION à C. MARECHAL

Absent excusé : A. BORNIER

Absente : P. GRAFFIN

Secrétaire de séance : A. FIRON

### **Délibération n° 1 – Acceptation d'un don de 150 €**

La commune a reçu un courrier en date du 18 septembre 2019 de Madame MARILLIER Nicole (famille de Madame DECHAMBRE Raymonde, défunte) qui fait un don de 150 € (chèque n° 8855203 de la BNP PARIBAS).

La famille de Madame DECHAMBRE a été très touchée dans l'implication de la commune et de Madame Nadine JEAN concernant le déplacement du corps de la défunte dans le tombeau de la famille de l'ancien cimetière.

Les membres présents ont accepté le don de 150 € fait à la Commune de Rosoy émanant de Madame MARILLIER Nicole (famille de Madame DECHAMBRE Raymonde, défunte).

11 pour

### **Délibération n° 2 – Zones d'activités économiques : conditions financières et patrimoniales du transfert des zones d'activités communales dans le cadre de la loi NOTRe**

Madame le Maire explique que par délibération du 27 juin 2019 n° DEL190328490018, la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais (CAGS) a approuvé les conditions financières et patrimoniales du transfert à l'intercommunalité des zones d'activités communales dans le cadre de la loi NOTRe.

L'ensemble des décisions prises par la CAGS doit être approuvé par délibération concordante des communes membres. Par conséquent, je vous demande de bien vouloir également approuver la délibération jointe actant le transfert et les décisions prises par la CAGS.

La délibération du 27 juin 2019 n° DEL190328430018 prise par la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais portant sur le transfert et les décisions prises par la CAGS a été approuvé par 5 voix « pour » et 6 voix « abstentions »

5 pour et 6 abstentions

### **Délibérations n° 3 – Subvention exceptionnelle au CCAS de Rosoy**

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 100.00 € au CCAS de la Commune de Rosoy pour son bon fonctionnement.

Une subvention exceptionnelle de 1 100.00 € au CCAS de la Commune de Rosoy pour son bon fonctionnement a été attribuée.

11 pour

### **Délibération n° 4 – Recensement de la population 2020 – Rémunération des agents recenseurs**

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2020 au 15 février 2020.

Deux personnes extérieures à la mairie seront recrutées en CDD pour cette période en vue d'effectuer ces opérations de recensement.

Elles seront rémunérées en fonction de nombre de feuilles de logement et de bulletins individuels traités. Ces agents recenseurs effectueront deux séances de formation qui seront également payés.

Par la présente, il convient de fixer le montant des indemnités à accorder aux agents recenseurs (en fonction de l'enveloppe versée par l'Etat).

Le Conseil a fixé comme suit (en brut) la rémunération des agents recenseurs :

Feuille de logement : 1,10 €

Bulletin individuel : 1,65 €

Séance de formation (2) : 19,25 € (chaque ½ journée)

11 pour

### **Délibération n° 5 – 2 PC informatiques – Don de Monsieur DUCASSOU**

Madame le Maire explique que la commune continue à améliorer les conditions d'accueil des enfants dans les deux écoles (maternelle et primaire) en faisant des petits travaux réalisés en régie.

Afin de pouvoir préparer leur programme scolaire hebdomadaire, les institutrices ont souhaité l'obtention de deux PC Informatiques.

Monsieur Christophe DUCASSOU, gérant de la Société Inter Vins Sens sise 5 rue de l'Industrie à SENS a émis le souhait de faire un don gratuit de deux PC informatiques pour le groupe scolaire de Rosoy.

Le matériel informatique sera installé dans l'école maternelle, à savoir :

- 2 unités centrales Windows XP Professional de marque DELL, Vostro 200 :
  - o n° 80045-405-853-820 – Product Key D8WK9 – C3P73 – CV7D8 – 7G3Q6 – R373M
  - o n° 80045-405-621-748 – Product Key QH6PT – 74QQT – G97DF – MRBJD – FC8GM
- 2 écrans de marque DELL :
  - o MX-0N2363 – 48323 – 41 L – A09L – REV AOO – Assembled in Mexico – Date of Mfg : January 2004
  - o CN-0HU183 – 46633 – 75I – OGGG – REV AOO – Made in China
- 1 clavier de marque LOGITECH : 820-004068 – S/N : 1216SC2053Q8

Ce don a été accepté par le Conseil.

11 pour

### **Délibération n° 6 – Signature d’une convention avec les CARS MOREAU – Transport des enfants à la Piscine Municipale de Sens**

Les enfants scolarisés à l’Ecole de Rosoy vont régulièrement à la Piscine de l’agglomération intercommunale.

Afin de faciliter les transports des enfants, Madame le Maire vous propose de signer une convention avec les CARS MOREAU pour les lundis du 16 décembre 2019 au 21 mars 2020 et les mardis du 23 mars 2020 au 19 juin 2020.

Le prix du service est fixé forfaitairement à 77 euros TTC par jour de fonctionnement, la TVA étant calculé sur le taux réduit de 10 %.

La signature de ladite convention est autorisée.

11 pour

### **Délibération n° 7 – Marché n° ASS2015-2017 lot 1 – SMACL – Avenant n° 5**

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal en date du 11 décembre 2014 (n° D141211-9), plusieurs lots ont été attribués à la Société SMACL. Ces marchés ont été notifiés par courrier en date du 29 décembre 2014.

Il convient de signer un avenant portant sur la révision de la cotisation de l’année 2018, à savoir :

- Avenant n° 5 – Dommages causés à autrui – défense et recours :  
74.77 € TTC (68.59 € HT)

Ledit avenant sera signé dans les prochains jours.

11 pour

### **Délibération n° 8 – Signature d’une convention d’utilisation du Centre Nautique Municipal Pierre Toinot – Année 2019-2020**

Dans le cadre de l’enseignement de l’éducation physique et sportive et plus particulièrement de la natation, la Commune de SENS met à disposition de l’école primaire de Rosoy, le bassin d’apprentissage et les vestiaires du Centre Nautique Pierre Toinot de la Communauté d’Agglomération du Grand Sénonais. Les maîtres-nageurs sauveteurs agréés par l’Education Nationale participeront à l’encadrement pédagogique des classes.

Le Centre Nautique Pierre Toinot sera fréquenté par l’école de Rosoy durant la période scolaire 2019-2020, suivant le planning établi par le Conseiller pédagogique de circonscription de l’Education nationale.

Les dépenses seront calculées suivant le nombre d’heures d’utilisation effectives du Centre Nautique et sur la base de 81 € par créneau horaire d’utilisation avec intervention pédagogique et de 61 € par créneau horaire d’utilisation sans intervention pédagogique.

Ladite convention sera signée dans les prochains jours.

11 pour

### **Délibération n° 9 – Remboursement frais de vétérinaire à la suite de plusieurs stérilisations de chats**

Le 12 juin 2015, un arrêté n° 15-05 enregistré en sous-préfecture le 16 juin 2015 a été pris portant sur les animaux et dépôts sauvages d'ordures.

L'article 6 porte spécifiquement sur la stérilisation des chats errants, à savoir :

*« Les chats non identifiés vivant en groupe sur la commune seront capturés afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.214-5 du code rural, préalablement à leur relâcher dans les même lieux. La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale ».*

Depuis le début de la campagne de stérilisation de nombreux chats ont été stérilisés et relâchés au même endroit que leur capture. Les frais vétérinaires liés à la stérilisation sont pris en charge par la Commune.

Madame Valérie BORNIER, administrée, a pris en charge tous les frais liés à la stérilisation y compris les médicaments prescrits à la suite des opérations d'une dizaine de chats errants.

Madame le Maire propose de rembourser ces frais à Madame Valérie BORNIER qui rentrent dans la campagne de stérilisation.

Les membres ont décidé d'accepter le remboursement.

11 pour

### **Délibération n° 10 – Démission de Madame LEROSIER**

La commune a reçu en mains propres un courrier en date du 1 octobre 2019 de Madame LEROSIER Laetitia, agent municipal, qui fait part de sa démission au poste d'adjoint territorial d'animation.

La difficulté pour l'agent d'envisager son retour dans l'équipe lui a fait prendre cette décision. Nous remercions Laetitia pour les services rendus à la collectivité.

Je vous propose qu'elle soit radiée des effectifs de la Commune de Rosoy au 31 décembre 2019. 60 jours de congés non pris (deux mois de salaire) seront versés à Madame LEROSIER.

A la vue de la démission, le Conseil a délibéré et accepté la démission de Madame LEROSIER.

11 pour

### **Délibération n° 11 - Finances – Décision modificative n° 3 – Crédit supplémentaire**

Afin de pouvoir payer des factures, il convient de procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget principal de l'exercice 2019.

COMPTES DEPENSES – FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
011	6068	-	+ 10 000.00 €
012	64111	-	+ 5 000.00 €
023	023 (ordre)	-	- 15 000.00 €
65	6531	-	+ 2 000.00 €
66	668	-	+ 2 500.00 €

COMPTES RECETTES - FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
74	74835	-	+ 4 500.00 €

COMPTES DEPENSES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
001	001	OPFI	- 0.24 €
204	2041582	OPNI	+ 2 100.00 €
21	2132	OPNI	+ 100.00 €
23	2313	OPNI	- 17 199.43 €

COMPTES RECETTES - INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Opération	Montant
021	021	OPNI (ordre)	- 15 000.00 €
10	1068	OPNI	+ 0.33 €

11 pour

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30

\*\*\*\*\*

Fait à Rosoy, le 14 novembre 2019



**Dominique CHAPPUIT**  
**Maire de Rosoy**